



**PRIX 2018 des DEMEURES HISTORIQUES et JARDINS DE BELGIQUE,
Prince Alexandre de Merode pour le Patrimoine
Soutenu par *TreeTop Asset Management***

REGLEMENT

1. Objectif :

Ce prix est destiné à promouvoir les efforts de protection, sauvegarde et restauration d'un patrimoine (privé), classé ou non, ayant une spécificité architecturale, historique ou artistique.

2. Conditions d'attribution :

- 2.1. Le prix est ouvert uniquement aux personnes physiques ou associations non lucratives propriétaires ou gestionnaires du bien.
- 2.2. Le bien doit être situé sur le territoire belge.
- 2.3. Les projets non finalisés ne seront pas retenus.
- 2.4. Pourront être pris en considération les projets terminés depuis moins de 2 ans, à la date de clôture des candidatures.

3. Type de restauration :

- 3.1. Extérieure : à usage d'habitat, dépendance, chapelle, écurie ... ayant un lien avec une demeure historique.
- 3.2. Intérieure : escaliers, boiseries, parquets anciens, cheminées ... dans une telle demeure.

4. Sélection :

La sélection du projet se fera sur base de son intérêt spécifique et de la conformité historique de la restauration envisagée.

5. Le prix :

Il sera de € 10.000,- maximum ; il pourra éventuellement être partagé.

Les nominés recevront soit une plaquette commémorative, soit un diplôme d'honneur de l'ARDH&JB en fonction de la qualité du travail.

6. Jury :

L'attribution du prix est décidée par un jury composé de minimum trois administrateurs, dont le Président, désignés par le Conseil d'Administration de l'ARDH&J.

Ce conseil se réserve le droit de faire éventuellement appel à des personnalités externes et particulièrement compétentes.

En cas d'ex-æquo, la voix du président est prépondérante.

Les décisions du Jury sont sans appel.

Le prix peut ne pas être attribué.

En aucun cas, il ne peut en aucun cas être attribué à un membre du Jury.



7. Dossiers : documents requis :

- 7.1. Coordonnées précises des personnes ou association (propriétaires privés) qui présentent le projet.
- 7.2. Un historique du patrimoine restauré ou à restaurer, notamment de son architecture.
- 7.3. Une description détaillée des éléments restaurés ou à restaurer.
- 7.4. Le budget prévisionnel et détaillé des travaux de restauration (devis et/ou factures).
- 7.5. Indication des autres sources de financement.
- 7.6. Des photographies (haute définition 300 dpi) couleur montrant clairement l'état avant, pendant et après les travaux dans la mesure du possible prises sous le même angle. Idéalement le candidat fournira plutôt un CD/Rom à part.
- 7.7. Plans et dessins complémentaires si nécessaire.
- 7.8. Sept exemplaires du dossier complet seront fournis sur CD Rom, et deux versions imprimées.
Une version CD, ainsi qu'une version imprimée, resteront propriété des DHJB.

8. Obligations de l'ARDH&JB :

- 8.1. Annoncer le concours dans la revue « Demeures Historiques & Jardins », sur le website et avis de presse;
- 8.2. Adresser un accusé réception des dossiers de candidature.
- 8.3. Publier dans la dite revue un article sur les travaux primés.
- 8.4. Organiser la remise officielle du prix.

9. Obligations du lauréat.

- 9.1. Le propriétaire lauréat s'engage à accepter une ou deux visites privées de 20 à 40 personnes (max.) organisées par l'ARDHJB. et ce pendant les 3 années suivant la remise du prix.
- 9.2. S'il ne l'était pas, le lauréat s'engage à devenir membre de l'Association

10. Calendrier

Les dossiers des candidats doivent être rentrés au Siège de l'ARDH&JB au plus tard **le lundi 26 mars 2018.**

Après acceptation du dossier, une visite sera programmée sur les lieux par le président ou un membre du Jury du Prix.



PRIX 2018 des DEMEURES HISTORIQUES et JARDINS DE BELGIQUE,
Prince Alexandre de Merode pour le Patrimoine
Soutenu par TreeTop Asset Management

FICHE D'INSCRIPTION

○ **Nom et adresse de la propriété :**

.....
.....
.....

○ **Nom et adresse du propriétaire :**

.....
..... Membre n° :

Tel: GSM: FAX:

E-mail :

Site:

○ **Nom et adresse du candidat : (si différent)**

.....
..... Membre n° :

Tel: GSM: FAX:

E-mail :